T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone: 01 40 13 80 88 - Fax: 01 40 13 80 89

🖻 cftcfae@free.fr 🍑 http://www.cftc-fae.fr 📑 facebook.com/groups/CftcFAE 💟 https://twitter.com/cftc_fae

N° 388 Le 13 avril 2016

Ouverture de la concertation « Développement des compétences et parcours professionnels »

La ministre de la Fonction publique Annick GIRARDIN a ouvert hier un cycle de concertation sur le « Développement des compétences et parcours professionnels ».

Dans son discours, la ministre a rappelé son attachement au dialogue social dans la Fonction publique et a annoncé le retrait de l'article 40 du projet de loi « égalité et citoyenneté » qui concernait le recrutement en catégorie B par voie de « PACTE ».

Elle a évoqué le sujet du **compte personnel d'activité (CPA)** qui fait actuellement l'objet d'une discussion parlementaire. Elle a exprimé la volonté du gouvernement que le CPA soit applicable également aux fonctionnaires avec des modalités adaptées.

Elle recevra les organisations syndicales pour recevoir leurs différentes propositions. A l'issue de ces discussions, elle présentera ses propositions sur le sujet.

Ensuite elle a présenté le cycle de concertation sur le « Développement des compétences et parcours professionnels » tout en rappelant l'insuffisance des dispositifs existants. Ce cycle s'effectuera en deux temps :

- Tout d'abord, effectuer un véritable diagnostic des dispositifs de formation existants (DIF, VAE...),
- Ensuite, définir des orientations et propositions précises.

Elle a souhaité que ces orientations ne soient pas strictement liées aux droits et outils de formation, mais qu'elles abordent le parcours professionnel des agents publics dans sa globalité.

Elle a ensuite proposé d'articuler cette concertation autour de 4 points essentiels :

- La professionnalisation des modes de recrutement ;
- La modernisation de la formation initiale ;
- La création du compte personnel de formation ;
- La mobilité des fonctionnaires.

Selon la Ministre ces travaux devront permettre :

- de faire évoluer les droits et outils de la formation continue,
- de faciliter l'acquisition et la reconnaissance des qualifications professionnelles,
- de permettre aux agents de construire leur parcours professionnel et aux séniors de faire valoir leurs compétences jusqu'au terme de leur carrière.

La CFTC FAE se félicite de l'inscription du dossier de la formation à l'agenda social, mais estime cette inscription tardive et avec un calendrier contraint.

La CFTC FAE rappelle son attachement à la formation professionnelle continue et sa vigilance sur ce dossier.

_